

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

TRUSTEESHIP
COUNCIL

CONSEIL
DE TUTELLE

T/PET.4/2
4 décembre 1947
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

PETITION DE LA "St. JOAN'S SOCIAL & POLITICAL ALLIANCE"

DATEE DU 28 NOVEMBRE 1947

Conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général des Nations Unies transmet par la présente aux membres du Conseil de tutelle une communication datée du 28 novembre 1947, émanant de la "St. Joan's Social & Political Alliance", concernant le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique.

RECEIVED

DEC 10 1947

UNITED NATIONS
ARCHIVES

(copie)

ST. JOAN'S SOCIAL & POLITICAL ALLIANCE

(Non-Party)

55, Berners Street
London, W.1,
England

Le 28 novembre 1947

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir soumettre à l'attention du Conseil de tutelle l'article paru à la page 61 du Catholic Citizen dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Veillez agréer, etc.

(Signé) F. BARRY

Secrétaire honoraire.

Le Chef de Section,
Organisation des Nations Unies,
Conseil de tutelle,
NEW-YORK
(E.U.A.)

Reçu aux Nations Unies le 1er décembre 1947.

Extrait du journal The Catholic Citizen (Organe de la St. Joan's Social & Political Alliance), Vol. XXXIII, N° 8, août-septembre 1947, page 61.

NOS SOEURS AFRICAINES

Nous extrayons de l'organe des Missions franciscaines de St. Joseph, Patricroft, Manchester, The Franciscan Missionary Herald, l'article suivant :

"Simple cargaison" ; - "Une fillette broye du blé dans le petit enclos devant la hutte de son père. C'est une belle enfant de treize ans environ, vêtue à l'indigène. Deux ou trois hommes descendent la route, en regardant à droite et à gauche; ils s'arrêtent, dévisagent la petite qui, sans savoir qu'on la regarde, continue son éreintant labeur. Puis, le chef, le "Chinda" comme on l'appelle, s'avance vers elle, la met brutalement debout, et la marque au front à l'aide d'un morceau de bois de cam rouge, lui arrache ses vêtements, puis l'abandonne nue. L'enfant hurle comme un animal blessé; elle est condamnée. Son père sort, voit la marque, comprend. Elle est marquée. Le "Chinda" et ses hommes s'éloignent; ils ont accompli leur journée de travail pour le roi.

"Le jour suivant, papa revêt les atours de sa tribu et se met en route pour l'enceinte du roi; la fillette, vêtue seulement d'un collier de grosses semences indigènes, le suit en sanglotant. Ils arrivent à l'enceinte; des sentinelles en costume indigène montent la garde, lances debout. Le roi, âgé d'environ quatre-vingts ans, est assis sur son trône, une peau de léopard sous les pieds. Une centaine de ses six cents femmes, toutes nues, font demi cercle autour de lui, suivant la coutume des familiers du roi. Le père s'avance, ploie les genoux et s'incline tout en gardant les pieds à terre, bat des mains à trois reprises; puis il se redresse, tire sa fille en avant et la jette par terre devant le roi, qui s'avance à son tour et met le pied droit sur le corps de

l'enfant, ce qui signifie : "J'accepte cette livraison". La fillette est alors emmenée par une des femmes les plus âgées; la pauvre fille sera vraisemblablement mère à quatorze ans.

"Ne croyez pas que cet incident soit là un cas isolé. Il se reproduit tous les jours dans la tribu des "Bekom" des Camerouns britanniques. Le roi envoie son "Chinda", et voilà ce qu'il advient aux filles, aux jeunes enfants et au bétail."

A l'attention de la Commission des droits de l'homme.